

MAIRIE DE SOLAURE EN DIOIS SEANCE DU 12 JUIN 2023

Membres en L'an deux mille vingt-trois, le douze juin 2023 à 19h00
Exercice : 15 Le Conseil Municipal de la commune de Solaure en Diois,
Présents : 14 régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au
Votants : 14 nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Date convocation : 06/06/2023 sous la présidence de M. MOLLARD Maurice, Maire.

Présents : MOLLARD Maurice, ALLEMAND Marie-France, BONNARD Alain, BONNET Yves, CARRER Jacqueline, CHANAS David, DELORT Sandy, DESTRAIT Florence, FRAUD Jean-Pierre, LAGIER Jean-Claude, LIOTARD Régis, MONNOT Marie-Christine, REY Olivier, ROUX Jean-Michel.

Absents excusés avec pouvoir :

Absents excusés : GROS DIDIER Maryse,

Secrétaire : ROUX Jean-Michel.

Approbation des comptes rendu des Conseils Municipaux des 28/03/2023 Et 11/04/2023

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la séance ordinaire des 28/03/2023 et 11/04/2023

21 – Achat d'un Bungalow pour création d'un espace de travail supplémentaire.

Le Maire présente au conseil municipal le projet d'installation d'un bungalow sur le quai à l'arrière de la mairie pour créer un espace de travail supplémentaire, suite au recrutement d'une secrétaire à temps complet.

Des devis ont été demandés, après examen, le devis de la CBS Modulaire est retenu pour un montant de 8 190,00 € H.T.

Il faudra rajouter le raccordement électrique et l'aménagement intérieur (bureau, chaise, ordinateur, armoire).

Le maire informe le conseil municipal que la Région subventionne les aménagements de bureau et de mairie à hauteur de 40 %.

Le conseil municipal approuve le projet et charge le Maire de solliciter une subvention auprès de la Région et éventuellement de tous autres financeurs possibles.

22 – Recrutement secrétaire de mairie

M. le maire rappelle la délibération N° 10-2023 du 28/03/2023 portant création d'un poste d'adjoint administratif à temps plein (en remplacement d'un départ en retraite sur un poste à 3/5^{ème} du temps) et présente les diverses candidatures à ce poste ;

Il informe le conseil municipal qu'après analyse des candidatures, c'est celle de Mme GARCIA Marie qui a été retenue.

23 – Création d'un compte épargne temps pour les agents

M. le Maire propose de créer un compte épargne temps pour les agents.

Le compte épargne temps (CET) est un moyen d'épargner des congés non utilisés.
Pour encadrer ce dispositif des règles seront fixées et contractualisées par une convention

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette proposition.

24 – Projet de création d'un réservoir aux Derbons

La commune envisageait la construction d'un réservoir en tête du réseau de distribution aux Derbons.

Les enjeux étant de sécuriser la ressource en eau, de donner de la pression supplémentaire notamment au Quartier du Var et de Craponne, en supprimant le réservoir d'équilibre de la Blache.

La défense incendie du village est conditionnée par le réseau d'alimentation d'eau potable. Pour dimensionner correctement le futur réservoir, face à ces enjeux il a été décidé de diligenter et d'intégrer un schéma directeur de défense contre l'incendie

Suite à cette étude plusieurs scénarios ont été définis, mais 2 principaux nous concernent à ce jour :

Scénario N°1 : on reste tel que c'est aujourd'hui : on ne construit pas de réservoir, on maintient celui de la Blache, le Var et Craponne tel que, et **les performances DECI sont inchangées.**

Scénario N°2 : Création d'un réservoir aux Derbons, déconnexion du réservoir de la Blâche, on n'améliore pas la pression d'eau au Var et Craponne, **LA DECI DEVIENT NON CONFORME.**

Pour que la DECI atteigne les objectifs il faut, en même temps, construire le réservoir et changer 1 000 ml de conduite AEP entre la Salle et Pont de Quart

A la question de la poursuite du projet de création d'un réservoir aux Derbons, le conseil municipal par 9 voix contre 3 abstentions et 2 voix pour décide d'abandonner le projet.

25 – Subventions aux associations :

A l'unanimité, le conseil municipal vote les subventions suivantes :

- Comité Diois du Secours Populaire : 50 €
- Association Protestante d'Entraide du Diois : 50 €
- ADG MARPA Luc en Diois : 50 €
- UNRPA Club du Temps Libre : 150 €
- Que du Bonheur dans le Diois : 50 €
- 1 2 3 Soleil, Des artistes à l'hôpital : 100 €
- AFSEP : 50 €
- AVI : 100 €

- APACH : 100 €
- Association Solaire en fête : 150 €
- Solidarité SEDERON : 50 €

Questions et informations diverses :

- **Projet école : point sur l'avancement du projet**
La remise des offres est terminée.
Seul le Lot 6 (menuiseries intérieures) est infructueux. Des entreprises ont été contactées hors marchés
Les marchés seront notifiés aux entreprises et le terrain acquis lorsque les décisions de notification des subventions seront acquises

Une renégociation sur lot 1 et 3 avec les entreprises : LIOTARD/FRABOULET et BATINATURE a été organisée le 09/06 en attente de nouveaux chiffrages

- **Information de la décision modificative de l'ordonnateur :**

Lors du passage à la M57 par délibération en date du 17/10/2022, il est précisé qu'à partir du 01/2023 le Maire est autorisé à procéder à des mouvements de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections

La somme de 40 000,00€ correspond aux frais d'études de la nouvelle école qui auraient dû être en phase travaux.

A ce jour nous sommes toujours en phase étude et la ligne budgétaire ne correspond pas.

Virement de crédits pour 40 000 € du chapitre 23 compte 2315 au chapitre 20 compte 2031 dans le cadre des études du projets de construction d'une nouvelle école.

- **Le Maire fait part d'un courrier signé par les parents concernant la vitesse des véhicules dans la traversée du hameau de la Salle.**

Une réflexion est en cours afin de trouver la meilleure solution

- **Information sur la pose de la « première pierre » de la ZA de Cocause le 19/06 à 18 h.**

Séance levée à 22h00
Le secrétaire M. ROUX Jean-Michel